

Certification professionnelle

Agent Cynophile de Sécurité et de Prévention

La certification Agent cynophile de Sécurité et de Prévention RNCP36879 est enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles par décision du Directeur Général de France Compétences depuis le 29/09/2022 pour une durée de 3 ans, au niveau 3 :

Lien France Compétences <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36879/>

Compétences à valider :

BLOC 1 – Prévenir les risques professionnels en matière de sécurité et de prévention

- **Compétences** Prévenir les risques professionnels du métier
Anticiper les risques susceptibles de porter atteinte
Identifier les situations à risque
Prévenir les situations à risque, y compris les incendies
Gérer les situations interpersonnelles à risque
Gestion des risques terroristes

BLOC 2 – Assurer ses missions de sécurité dans une démarche de conformité réglementaire

- **Compétence** Exécuter des missions en respectant les normes réglementaires
Effectuer des rondes de surveillance
Assurer l'accueil physique et téléphonique
Gérer l'accès au site
Contrôler les individus et le matériel

BLOC 3 – Intervenir en équipe cynophile

- **Compétence** Dressage et conduite du chien ; Intervenir en équipe cynophile
Entretien du chien et réglementation en matière de détention
Réalisation d'entraînements pratiques et réguliers avec son chien
Préparation d'interventions avec l'usage d'un chien.

Modalités d'évaluation

Les prérequis pour accéder à la formation sont les suivants :

- Avoir au moins 18 ans le premier jour de la formation
- Être détenteur du permis de conduire catégorie B ou justifier de la préparation du permis de conduire sur la catégorie B
- Être détenteur d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS (l'examen d'une demande d'autorisation pour une personne physique inclut notamment une enquête administrative durant laquelle sont consultés les fichiers TAJ, FPR et le B2. Cette enquête permet de vérifier que le demandeur n'a pas commis d'actes incompatibles avec l'exercice d'une activité privée de sécurité) ou être détenteur d'une carte d'agent de sécurité et de prévention en cours de validité
- Avoir satisfait les tests de français de niveau B1 réalisés par l'EPLEFPA DES COMBRILLES ou le partenaire habilité à former et à évaluer
- Avoir validé l'entretien individuel de sélection
- Être propriétaire d'un chien de moins de 8 ans, qui aura satisfait les tests de sélection

Les prérequis pour accéder à la certification sont les suivants :

- Disposer d'une carte d'identité en cours de validité,
- Disposer d'un certificat SST en cours de validité,
- Avoir suivi 185 heures de formation « Agent de sécurité » et 315 heures de formation « Cynophile » conformément à la réglementation,
- Le cas échéant, disposer d'une certification professionnelle pour être exempté de certaines épreuves (BLOCS 1 et 2),
- Être propriétaire d'un chien de moins de 8 ans, avec carte d'identification du chien au nom du candidat et vaccinations à jour (CHPLR).

BLOC 1 – Prévenir les risques professionnels en matière de sécurité et de prévention

Prérequis pour valider le BLOC 1 : avoir suivi les 105h de formation et avoir son SST en cours de validité. Avoir suivi 175 heures de formation « Agent de sécurité », conformément à la réglementation.

Modalités d'évaluation :

Mise en situation d'accident du travail simulée

Questionnaire à choix unique portant sur la reconnaissance des situations à risque et les moyens de les prévenir et gérer

Etude de cas (évaluation des risques et présentation de mesures de prévention)

BLOC 2 – Assurer ses missions de sécurité dans une démarche de conformité réglementaire

Prérequis pour valider le BLOC 2 : Avoir suivi les 80h de formation et avoir le sst en cours de validité Avoir suivi 175 heures de formation « Agent de sécurité », conformément à la réglementation.

Modalités d'évaluation

2 mises en situation professionnelle : épreuve "ronde" et épreuve "PC"

BLOC 3 – Intervenir en équipe cynophile

Prérequis pour valider le BLOC 3 :

- Disposer d'une carte d'identité en cours de validité,
- Avoir suivi 315 heures de formation « Cynophile », conformément à la réglementation,
- Être propriétaire d'un chien de moins de 8 ans, avec carte d'identification du chien au nom du candidat et vaccinations à jour (CHPLR)
- Le cas échéant, disposer préalablement :
 - d'une carte professionnelle d'agent de sécurité privée délivrée par le CNAPS ;
 - ou d'une carte d'activité professionnelle mentionnant un matricule d'officier des forces de l'ordre (policier, gendarme...).

Modalités d'évaluation

Mise en situation professionnelle d'intervention en équipe cynophile de jour

Mise en situation professionnelle d'intervention en équipe cynophile de nuit

La validation d'un BLOC DE COMPETENCES est valable à vie, de même que la validation de la certification. En cas de validation partielle d'un BLOC DE COMPETENCES, la réussite à l'épreuve ou aux épreuves est valable 5 ans (ou 60 mois). Concernant le BLOC 3, la ou les épreuves doivent être repassées avec le même chien que lors de la première session d'examen.

Les compétences visées par la certification « Agent cynophile de sécurité et de prévention » de l'EPLEFPA DES COMBRAILLES sont évaluées à l'aide des critères détaillés dans le règlement de la certification.

Pour obtenir le BLOC DE COMPETENCES 1, le candidat doit valider l'ensemble des compétences du bloc et atteindre un taux de 60% de bonnes réponses minimum au QCU

Pour obtenir le BLOC DE COMPETENCES 2, le candidat doit valider l'ensemble des compétences du bloc et atteindre un taux de 60% de bonnes réponses minimum au QCU

Pour obtenir le BLOC DE COMPETENCES 3, le candidat doit valider l'ensemble des compétences du bloc et :

- Obtenir une note minimale de 10 points/20 à l'épreuve obéissance
- Réussir au moins deux exercices sur trois à l'épreuve caractérielle
- Réussir au moins un exercice sur deux à l'épreuve de détection
- Réussir au moins cinq exercices sur 6 à l'épreuve de nuit
- Atteindre un taux de 50% de bonnes réponses minimum aux QCM

**Pour obtenir la certification, le candidat doit valider les 3 BLOCS DE COMPETENCES
Constituant la certification.**

En cas d'admission, totale ou partielle, celle-ci est notifiée par le responsable de l'organisation des épreuves par mail ou par courrier au candidat, dans un délai de 7 jours maximum. La notification est accompagnée des notes et résultats obtenus.

En cas d'échec, celui-ci est notifié par le responsable de l'organisation des épreuves par mail ou par courrier au candidat, dans un délai de 7 jours maximum. La notification est accompagnée des notes et résultats obtenus, des commentaires du jury de certification et de la procédure de rattrapage.

[Lien Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation](https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36879/)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36879/>

Date(s) et lieu(x) des prochaines sessions d'examen

- 20/06/2025 Domont
- 24/07/2025 Centre de Formation des Personnels de Sécurité
- 20/11/2025 Haut de l'Arize
- 17/12/2025 St Gervais d'Auvergne

Indicateurs et autres informations

Nombre de stagiaires accueillis (mentionner la période sur laquelle est calculé l'indicateur)

Sur 2018-2019-2020 = 381 stagiaires

Sur 2021-2022-2023 = 312 Stagiaires

Taux de présentation à l'examen (mentionner la période sur laquelle est calculé l'indicateur) sur

Sur 2018-2019-2020 = 99%

Sur 2021-2022-2023 = 97.75%

Taux de réussite (mentionner la période sur laquelle est calculé l'indicateur)

Sur 2018-2019-2020 = 82%

Sur 2021-2022-2023 = 90%

Taux d'insertion dans l'emploi à 6 mois/an(s)

2018 99% ; 2019 97% ; 2020 95% ; 2021 98% ; 2022 97% ; 2023 100%

Suites de parcours si la personne possède un niveau 4, elle peut envisager d'intégrer une unité des forces de l'ordre en se présentant aux concours d'entrée s'il y en a. Il est possible également de compléter son cursus par la validation de l'ACACED ou encore du Capacitaire de dresseur de chien au mordant.

Débouchés une fois la certification obtenue on peut exercer en tant qu'agent de prévention ou agent cynophile dès l'obtention de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS. L'expérience peut déboucher à des postes de planificateur ou de responsable d'équipe ou encore de gérant d'entreprise de sécurité en répondant à toutes les réglementations en vigueur.

Aménagement des modalités d'évaluation pour une personne en situation de handicap

Le référent Handicap de l'EPLEFPA DES COMBRAILLES ou du partenaire habilité, en lien avec le coordonnateur de la certification « Agent cynophile de sécurité et de prévention » de l'EPLEFPA DES COMBRAILLES et le responsable de l'organisation des épreuves, procède aux adaptations nécessaires pour permettre aux candidats en situation de handicap de suivre la formation et de participer aux épreuves de certification dans des conditions équitables.

Le candidat en situation de handicap devra présenter un avis médical au moment de l'inscription à la certification.

Pour tout complément d'information, contactez-nous !

- Accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, 16h00 le vendredi au **04 73 85 72 84**
- Mail : cfppadescombrailles@educagri.fr ou pole-securite@metiers-chien-animalerie.fr